

MARCHE DE TRAVAUX

COMMUNE DE TRÉMERY

5 place de la Mairie

57300 TRÉMERY

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres : 06/10/2026 à 18h00

**Extension d'une salle de présentation
à TRÉMERY (57300)**



COMMUN A TOUS LES LOTS

MARCHÉ DE TRAVAUX À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-9 du Code de la commande publique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I/ Objet de la consultation.....	3
1. Objet.....	3
2. Mode de passation et type de marché.....	3
3. Décomposition en lots et tranches.....	3
4. Délais d'exécution	3
5. Conditions de consultation.....	4
II/ Intervenants	4
1. Maîtrise d'ouvrage (acheteur).....	4
2. Maîtrise d'œuvre	4
3. Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé	4
III/ Conditions relatives au contrat	5
1. Modalités de règlement du marché	5
2. Clause sociale	5
3. Phase de négociation.....	5
4. Délai de validité des offres	5
5. Pièces contractuelles (contenu du Dossier de Consultation)	5
IV/ Réponse à la consultation	6
1. Dossier de candidature.....	6
2. Dossier d'offre	6
3. Cohérence de l'offre	6
4. Visite de site.....	7
5. Conditions de remise des dossiers de réponse	7
6. Autres renseignements.....	8
V/ Analyse des réponses	8
1. Validation des candidatures.....	8
2. Classement des offres.....	8
2.1. Critère prix – sur 40 points	9
2.2. Critère technique – sur 60 points	9
3. Suite à donner à la consultation	10

I/ OBJET DE LA CONSULTATION

1. Objet

La consultation concerne un marché de travaux pour l'extension d'une salle de présentation funéraire à TRÉMERY. La salle de présentation existante et son sanitaire seront rénovés. Une seconde salle avec accueil seront créés dans l'extension.

2. Mode de passation et type de marché

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager ou non une négociation avec les candidats suivant les modalités énoncées au chapitre « Suite à donner à la consultation ».

3. Décomposition en lots et tranches

Ce marché comprend 19 lots traités par marchés séparés et définis comme suit.

L'ensemble des lots comprend une tranche ferme.

Aucune variante n'est autorisée hors celles proposées dans le CCTP.

Lot	Désignation	Tranches
01	VRD-Démolition- Gros-Œuvre	1 tranche ferme
02	Charpente- Couverture	1 tranche ferme
03	Menuiseries extérieures	1 tranche ferme
04	Plâtrerie	1 tranche ferme
05	Electricité	1 tranche ferme
06	Plomberie- Chauffage- Sanitaire	1 tranche ferme
07	Chape-Carrelage-Faïences	1 tranche ferme
08	Menuiseries intérieures	1 tranche ferme
09	Peinture	1 tranche ferme
10	Serrurerie	1 tranche ferme
11	Façade	1 tranche ferme

4. Délais d'exécution

Le délai d'exécution du marché est précisé dans l'Acte d'Engagement et le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le planning détaillé est joint au présent appel d'offre, il débutera suivant les ordres de services.

5. Conditions de consultation

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en qualité de membres de plusieurs groupements, ou en qualité de candidats individuels et de membres de groupement.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire de chacun de ses co-traitants. Le groupement peut également prendre la forme d'un groupement solidaire.

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt, préciser la nature des prestations sous-traitées, joindre un formulaire DC4 rempli (à annexer à l'acte d'engagement) et les pièces de candidatures relatives au sous-traitant.

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat via un lien de téléchargement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au Dossier de Consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

II/ INTERVENANTS

1. Maîtrise d'ouvrage (acheteur)

Commune de TRÉMERY
5 place de la Mairie 57 300 TRÉMERY
03 87 73 82 01
mairie@tremery.fr

Représentée par Mme Catherine CAHU, Maire.

2. Maîtrise d'œuvre

La Fabrique d'Espaces
2 rue Denis Papin 57 300 TREMERY
06 31 94 53 15
fs@lfe.archi

3. Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

I.C.L. Ingénierie et Coordination de Lorraine
10 rue de la Tannerie 57 070 SAINT JULIEN LES METZ
03 82 23 95 07
secretariat.icl@orange.fr

III/ CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

1. Modalités de règlement du marché

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Les sommes seront libérées dans un délai global de 30 jours à réception des demandes de paiement, conformément à l'article R2192-10 du Code de la Commande publique.

2. Clause sociale

La maîtrise d'ouvrage ne recourt pas à des clauses d'insertion sociale sur ce projet.

3. Phase de négociation

Une phase de négociation sera proposée aux candidats souhaitant proposer une ou des variantes sur des solutions techniques (produit ou mise en œuvre) qui visent à améliorer la qualité globale du projet.

4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5. Pièces contractuelles (contenu du Dossier de Consultation)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprend les pièces contractuelles suivantes :

PIECES ADMINISTRATIVES COMMUNES

- Règlement de Consultation (RC)
- Acte d'Engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Certificat de visite obligatoire (pour les lots concernés uniquement, voir IV/4.)

PIECES TECHNIQUES COMMUNES

- Plans du projet
- Plan d'études structure
- Rapport d'étude de sol G2 AVP

PIECES TECHNIQUES PROPRES A CHAQUE LOT

- Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) pour tous les lots
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Cahier des Clauses Communes à tous les lots

La remise d'une offre par le candidat entraîne l'acceptation sans réserve par celui-ci de toutes ces pièces contractuelles.

IV/ REPONSE A LA CONSULTATION

Les réponses devront être rédigées en français.

Chaque candidat devra remettre :

- Un dossier de candidature
- Un dossier d'offre.

1. Dossier de candidature

Les pièces demandées sont les suivantes :

- DC1 (Lettre de candidature)
- DC2 (Déclaration du candidat)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire
- Renseignements sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Déclaration du chiffre d'affaires des trois derniers exercices
- Attestation d'assurance – responsabilité civile et professionnelle (activité assurée, durée de validité et montant des garanties)
- Déclaration des effectifs moyens actuels du candidat et de l'importance actuelle de son personnel d'encadrement
- Déclaration d'outillage et moyens matériels à disposition du candidat
- Liste de références de chantiers similaires à l'opération objet du marché, réalisés au cours des 5 dernières années, et certificats de qualifications professionnelles
- Pouvoirs des personnes habilitées à engager leur entreprise et leur groupement le cas échéant.

Pour plus d'informations sur ces pièces, le candidat peut consulter les articles suivants :

- Code de la Commande publique : L2141-1 à 5, L2141-7 à 11
- Code du Travail : L5212-1 à 11.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr.

Ces formulaires peuvent être remplacés par le Document Unique de Marché Européen (DUME).

2. Dossier d'offre

Les pièces demandées sont les suivantes :

- Acte d'engagement (AE) rempli, daté, tamponné, signé
- Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) rempli
- Mémoire technique (voir chapitre « Classement des Offres »)
- Mémoire environnemental (voir chapitre « Classement des Offres »)
- Certificat de visite pour les lots le requérant (remis au candidat par le maître d'ouvrage lors de la visite).

3. Cohérence de l'offre

Lors de l'analyse des offres, en cas d'erreur ou d'élément douteux repérés dans une pièce de l'offre, ou de discordance entre les pièces de l'offre, le pouvoir adjudicateur pourra considérer l'offre comme irrégulière et l'écarter.

Il se réserve également la possibilité de demander au candidat de mettre en cohérences ses pièces, en partant du principe que le prix unitaire noté en lettres sur le BPU est prioritaire et doit être reporté sur le

DPGF, dont le montant global est quant à lui reporté sur l'AE. Ce principe pourra néanmoins ne pas être respecté dans le cas où il conduirait à une situation aberrante et illogique. Dans ce cas, le bon sens s'appliquera et le maître d'ouvrage pourra inviter le candidat à effectuer une autre rectification. En cas de refus du candidat de régulariser ses pièces, son offre sera éliminée en tant qu'offre incohérente.

4. Visite de site

Une visite de site est obligatoire pour les lots : N°1 VRD-Démolition-Gros-Œuvre – N°2 Charpente-Couverture

Une visite de site est conseillée pour les lots : N°5 Electricité – N°6 Plomberie-Chauffage-Sanitaire

La visite reste possible pour tous les autres lots qui le souhaitent.

Deux créneaux de visite sont proposés **le 16 septembre 2026 de 10h à 12h et le 30 septembre 2026 de 10h à 12h.**

La visite se fait sur inscription auprès du secrétariat de la mairie. Rendez-vous sur site, à l'entrée du cimetière, grande rue. Un formulaire de visite sera remis aux candidats par la maîtrise d'ouvrage lors de la visite. Ce formulaire devra être joint au dossier de candidature. L'absence de ce document sera éliminatoire.

5. Conditions de remise des dossiers de réponse

DEMATERIALISATION

La remise des dossiers et tout échange lié à cette consultation se font par voie dématérialisée uniquement, via le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

<https://webmarche.adullact.org/>

Le candidat peut envoyer une nouvelle offre par voie dématérialisée, et celle-ci annulera et remplacera la précédente.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts : le dossier de candidature et le dossier d'offre. Il est à envoyer avant la date et l'heure figurant en page de garde du présent document, et la transmission du pli sur la plateforme attestera de l'heure exacte de remise de l'offre, sur la base du fuseau 'GMT+01:00' (Paris). En cas de transmission hors délai, l'offre sera considérée irrégulière.

Le format informatique des documents transmis devra être largement accessible, avec les préférences suivantes :

- BPU et DPGF en format .xls ou .ods
- Autres documents en .pdf.

Le candidat s'assurera que les fichiers remis sont dénués de virus.

SIGNATURE

La signature électronique n'est pas obligatoire, et les documents pourront être signés sous format papier ultérieurement. En cas de signature électronique, le format utilisé sera XAdES, CAdES ou PAdES (éventuellement RGS, qui demeure valable jusqu'à expiration).

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI

(<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS. Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6. Autres renseignements

Les candidats ont la possibilité de transmettre leurs questions au maître d'ouvrage de manière dématérialisée, par le biais du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur dont l'adresse URL figure au chapitre précédent. Cette demande sera transmise au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse lui sera alors adressée, à lui et à tous les autres candidats, jusqu'à 3 jours avant la date limite de réception des offres.

Pour tout recours, le tribunal compétent est :
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
BP 51038
67070 Strasbourg CEDEX
Tél : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 46
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

V/ ANALYSE DES REPONSES

1. Validation des candidatures

S'il apparaît que le dossier de candidature d'un candidat n'est pas recevable, son offre ne sera pas prise en compte.

Si le dossier de candidature est incomplet, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats de compléter leur candidature.

2. Classement des offres

Si le dossier d'offre d'un candidat est irrégulier mais régularisable, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de l'éliminer, ou bien de demander une régularisation de celui-ci, à moins que l'offre ne soit jugée anormalement basse. Le même traitement sera néanmoins appliqué à tous les candidats dont l'offre présente une irrégularité régularisable.

Si une offre est jugée anormalement basse, le candidat sera tenu de fournir les justifications attestant de la rationalité de son offre et prouvant qu'elle n'est pas de nature à compromettre la bonne exécution des travaux, sans quoi cette offre sera écartée.

Toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement et se fondera sur les critères suivants :

CRITERE	PONDERATION
1/ Critère prix	40%
2/ Critère technique	60%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100, pondérée suivant le tableau ci-dessus.

2.1. Critère prix – sur 40 points

La note relative au critère Prix sera calculée sur la base de l'offre remise à l'aide de la formule suivante (méthode dite de « la moyenne de l'offre ») :

$$Note = \frac{(\text{prix moyen des offres déposées})}{(\text{prix moyen des offres déposées} + \text{prix offre à noter})} \times 40$$

2.2. Critère technique – sur 60 points

La note technique sera établie sur la base du mémoire technique (50 pages maximum) du candidat. Il comportera uniquement (et dans cet ordre) les 3 volets décrits ci-dessous qui constituent des sous-critères de notation suivant la pondération précisée.

SOUS-CRITERE TECHNIQUE		Sur 60 points
Sous-critère de la valeur technique	Renseignement(s) spécifique(s) demandé(s)	
Critère 1 : Cohérence de la Méthodologie et des Moyens humains affectés à l'opération Le candidat renseignera dans son cadre de mémoire technique : -> La méthodologie (noté sur 15) pour la réalisation des prestations attendues en précisant notamment : ° les points de vigilance liés à l'existant qu'il identifie ; ° les points de vigilance liés à l'environnement du chantier qu'il identifie. Le candidat peut illustrer sa réponse par un exemple ; -> Qualité des équipements proposés (matériels et matériaux) (10 points) -> Présentation des fiches matériaux envisagées -> L'effectif (noté sur 5) qu'il affecte à l'exécution du chantier en précisant : le nombre minimal de salariés qu'il s'engage à affecter par tâche selon le « planning de chantier DCE ». Les éléments ci-dessus permettront d'évaluer la cohérence de la méthodologie proposée par le candidat avec les contraintes du projet et la cohérence de l'effectif qu'il affecte à l'exécution du chantier au regard du planning par tâche	✓ Curriculum vitae (expériences, références et qualification) des personnels affectés à la réalisation des travaux. ✓ Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché. ✓ Méthodologie et dispositions mises en œuvre pour la bonne exécution du marché. ✓ Plan d'installation de chantier sur la base du phasage proposé à la consultation ✓ Compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter ✓ Qualifications de l'entreprise ✓ Fiches matériaux	30 points

Critère 2 : Respect des délais d'exécution (Planning – durée prévisionnelle des différentes phases de travaux - indication des effectifs alloués par phase) selon A.E.	✓ Propositions d'amélioration du phasage proposé à la Consultation	20 points
Critère 3 : Cohérence des engagements du candidat sur l'aspect environnemental Le candidat renseignera dans son cadre de mémoire technique : -> les moyens humains et matériels ainsi que, la méthodologie qu'il propose afin de tenir les obligations relatives aux limitations des nuisances sonores, nuisances visuelles et pollutions aériennes prévues par la Charte chantier faibles nuisances ; -> les moyens humains et matériels ainsi que, la méthodologie qu'il propose afin de tenir les obligations relatives à la gestion et la valorisation des déchets prévues par la Charte chantier faibles nuisances ; -> les moyens qu'il propose de mettre en place concernant le suivi et l'amélioration de la qualité environnementale des matériaux en cours d'exécution (exemple : conseil qu'il s'engage à procurer au maître d'œuvre et au maître d'ouvrage concernant l'aspect environnemental des matériaux et notamment les solutions alternatives moins polluantes existantes). Les éléments ci-dessus permettront d'évaluer la cohérence des moyens proposés par le candidat avec les exigences environnementales prévues au présent marché.	✓ Propositions face aux exigences et contraintes environnementales du chantier ✓ Développement durable, gestion et élimination et/ou valorisation des déchets de chantier, protection de l'environnement	10 points

Dans le cas d'un groupement, ou en cas de sous-traitance déclarée, le mémoire technique devra comporter les éléments demandés pour chacune des entreprises, pour la partie qui la concerne. L'absence de mémoire technique entraînera une note nulle.

Le mémoire technique (hors annexe) se limitera à 50 pages maximum. Tout dépassement sera sanctionné par le retrait de 2 points à la note finale du candidat.

Pour chaque volet (Moyens, Méthodologie, Respect des délais, Environnement), le critère de notation applicable sera le suivant :

- 0 point en cas d'absence de l'information demandée
- <25% de la note maximale en cas de réponse très partielle ou inappropriée
- <50% de la note maximale en cas de réponse convenable mais simpliste, généraliste ou trop succincte (en d'autres termes : peu convaincante)
- <75% de la note maximale en cas de réponse pertinente et complète, mais sans avantage par rapport aux autres candidats
- >=75% de la note maximale en cas de réponse pertinente, complète et qui 'sort du lot'.

3. Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité :

- d'engager ou non une négociation avec les candidats, et conserve la possibilité de ne pas y donner suite. Dans le cas d'une négociation, les trois candidats ayant les notes les plus hautes seront invités à participer, et les modalités de la négociation leur seront alors communiquées
- de déclarer cette consultation sans suite pour motif d'intérêt général